

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°132/2026**

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au Parc du Château – Bibliothèque de Clérieux.

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 14/06/2026, par laquelle Mme Sylvette BLACHON, présidente de l'association BIBLIOTHEQUE DE CLERIEUX, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une manifestation au parc du Château.

ARRETE

Article 1 : Le 26 août 2026, la Bibliothèque Municipale de Clérieux est autorisée à installer une animation au parc du Château sur le thème des pirates, de 8h00 à 19h00. Un char de corsaire pourra être installé dans le parc à cet effet.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place par le permissionnaire qui ne gênera pas la circulation et le parking sera accessible dans sa totalité immédiatement après la fin de l'évènement.

Article 3 : Aussitôt après l'achèvement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur par le permissionnaire.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notification sera faite à l'intéressé.

A Clérieux, le 21 juillet 2026

**Le Maire
Jean-Marie WOZNIAK**

